

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 49 (1954)
Heft: 2-3-fr

Artikel: Un site menacé : la plaine d'Areuse
Autor: Bodinier, C.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les niches aménagées dans les bras du transept et dans le chœur avaient une destination précise. L'enfeu aurait dû abriter une statue couchée (un gisant); le prêtre déposait les ustensiles liturgiques dans les trois crédences; il évacuait par la piscine les eaux bénites usagées; il enfermait dans le tabernacle la réserve des hosties consacrées. Les fonts baptismaux octogonaux, en pierre, constituent encore un bel ornement de ce chœur. La chaire, en bois, date probablement du dix-septième siècle. La table de cène, en bois et neuve, ainsi que les deux chaises des époux, neuves elles aussi, complètent d'une heureuse façon ce mobilier liturgique.

Il est intéressant de noter que la nef n'a pas de fenêtre. Cette particularité est exigée par la forme du toit, surprenante pour un bâtiment gothique: un seul pan couvre nef et bas-côté. La neige, abondante dans cette vallée, impose une toiture simple et solide.

Les cloches de la tour datent de 1512, 1837 et 1900.

A l'extérieur, des pierres tombales rappellent le souvenir de personnalités qui ont marqué leur époque au XVIIIe et au XIXe siècles: un justicier à la droiture inflexible, un banquier généreux et sa sœur, un pasteur érudit et un capitaine victime de son loyalisme.

Le temple de La Sagne est un monument de foi, mais aussi un mémorial de la vie de quatre siècles du village. Sa beauté intérieure est d'une noblesse impressionnante, son aspect extérieur pittoresque orne la vallée monotone.

On ne pouvait négliger une œuvre architecturale de cette valeur et l'intervention du Heimatschutz lors de cette dernière restauration honore cette institution et lui vaut un titre de plus de reconnaissance.

Henri Perregaux.

Un site menacé: La plaine d'Areuse

A une bonne lieue de Neuchâtel, entre Colombier et Boudry, se trouve un site d'une allure et de dimensions peu communes dans le paysage jurassien. C'est une plaine majestueuse en bordure du lac, dont la sépare un rideau d'arbres aux harmonieuses frondaisons. Si l'on fait abstraction des grèves, sa surface est de cent quatre-vingt-dix hectares, sa longueur de deux kilomètres et sa largeur d'un kilomètre. Ici et là, des boqueteaux, des rus, un chemin bordé d'arbres fruitiers, rompent la monotonie des prés; et des peupliers, à la fois paratonnerres et coupe-vent, lui donnent son style.

Elle se limite à l'est par les fameuses Allées de Colombier, legs arborescent du prince de Longueville, et la propriété du Bied, dont l'histoire est étroitement liée — comme celle de toute la région — au souvenir d'une industrie jadis florissante et de réputation européenne: les indiennes neuchâteloises. La première manufacture de toiles peintes du pays fut en effet construite en 1734, par le sieur Jean-Jacques de Luze, au lieu dit le *Bied* ou *Vieille Eau*: atelier, magasin, bâtiment de fabrique avec cuisine des couleurs et teinturerie, étendage, moulin à foulon enjambant le bief. Inutile de dire qu'à cette époque on bâtissait, fût-ce à des fins commerciales, dans un style approprié au visage du pays, et que les lieux supportaient sans douleur les toits aux larges pans inclinés de ces « fabriques ». Un autre Jean-Jacques: Rousseau, fut l'hôte fidèle et charmé des de Luze dans la maison de maître attenante, aux fronton triangulaire et contrevents chevrons, qui existe encore et appartient au peintre et architecte de Bosset. Avant de disparaître, ensuite du déclin de cette industrie, le *séchoir* du Bied servit encore de lazaret aux Autrichiens vainqueurs de Napoléon, décimés par une épidémie de choléra. Une parcelle porte encore le nom de « champ des Autrichiens ».



Au sud, côté lac, la plaine jouxte la propriété de Grand Verger (habitée par l'écrivain Madame Dorette Berthoud); à quelque distance, la ferme, ancien séchoir à indiennes, remarquable par ses cheminées à fresques.

Le hameau de Grand-champ.

Le hameau de Grandchamp, ancienne manufacture lui aussi, aujourd'hui siège d'une importante Communauté spirituelle, borne la plaine à l'ouest, modestement tapi derrière son rideau d'arbres centenaires. Les belles maisons d'Areuse (qui a donné son nom au site après l'avoir emprunté à la rivière toute proche) en forment l'angle nord-ouest. La nouvelle autostrade Colombier—Boudry l'en sépare, dominée au nord par la colline de Vaudijon, où s'étagent des vignes réputées parmi les connaisseurs. C'est de ce manoir de pierre jaune, bâti au début du siècle dernier par Jean-Jacques DuPasquier dans un style français d'une parfaite élégance, qu'il faut contempler la plaine d'Areuse; du haut des murs de la terrasse, la vue l'embrasse tout entière et se porte à la nappe liquide, puis à la longue chaîne des Alpes, qui complètent ce merveilleux tableau.

La beauté d'une plaine n'est pas faite que de ses vastes proportions, de son style, de sa verdure intacte. Elle est faite aussi de sérénité. Nombreux sont les promeneurs qui, le dimanche surtout, sont heureux de venir la goûter. Evadés un moment de leurs agglomérations, ils ont là, près de chez eux, un de ces derniers lieux préservés où l'on peut communier avec la nature dans l'espace et le silence, reposer son regard et son âme dans la paix des larges horizons.



*La ferme des Prés
d'Areuse, ancien séchoir à
indiennes.*

Mais il n'y a pas que la poésie, chose d'ailleurs si nécessaire: la plaine d'Areuse est cultivée. Elle compte parmi les meilleures terres à blé du canton.

★

Aussi bien est-ce des agriculteurs (réunis en une association «ad hoc») qu'est venue la première manifestation de résistance au projet de transformation d'une partie de ces terrains en place d'aviation. Opposition fortement encouragée, ce qui était bien naturel, par les propriétaires d'alentour; puis par la section neuchâteloise du Heimatschutz, qui se doit de veiller à l'intégrité du site; enfin par la Communauté de Grandchamp (lieu de retraite et de recueillement qui ne saurait s'accommoder d'un voisinage ronflant et vrombissant), soutenue par les synodes des Eglises neuchâteloise, vaudoise et genevoise. Une pétition a été également signée, à l'adresse du gouvernement, par de nombreuses personnes de la région, Neuchâtel y compris.

L'idée d'un aérodrome de tourisme aux Prés d'Areuse est née lorsque l'armée signifia à la Compagnie Transair, installée à Planeyse, que la place d'exercice de la caserne de Colombier serait à l'avenir exclusivement réservée aux évolutions de la troupe. On chercha un autre emplacement, et si nous en croyons les spécialistes de l'aviation neuchâteloise, le sol et le régime des vents de la plaine d'Areuse n'ont pas leurs pareils... Un syndicat d'initiative fut créé à Neuchâtel, qui, depuis des années que dure cette affaire, travaille avec persévérance au triomphe d'un



projet qu'il croit indispensable au développement économique de la ville (éloignée de 7 kilomètres!). Il a acheté des terrains dans la région, pour en faire monnaie d'échange auprès des agriculteurs touchés par le projet d'aérodrome. La Ville de Neuchâtel, qui fait partie du syndicat, a été sollicitée de les racheter, en échange d'une redevance de la future société d'exploitation, ce qui permettra de financer la construction des bâtiments.

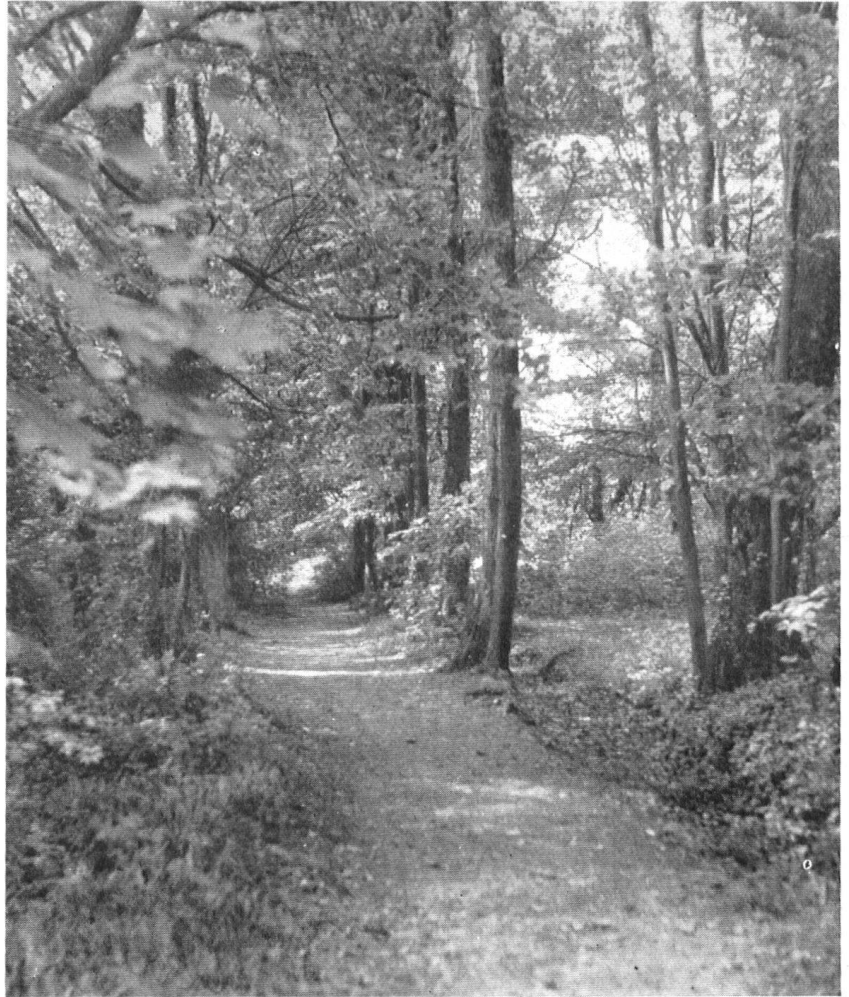
*Des peupliers qui seront,
un jour, jugés dangereux.*

Le Conseil d'Etat, après diverses péripéties qu'il serait trop long de narrer ici, a finalement déclaré le projet d'« utilité publique », tout en sachant l'opposition irréductible et quasi désespérée de la Communauté de Grandchamp, et sans se soucier, semble-t-il, de la loi sur la protection des sites qu'il a charge d'appliquer. Ce qui a permis au Département fédéral des postes et chemins de fer d'accorder, en mai dernier, une concession de construction, valable jusqu'à l'octroi de la concession d'exploitation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 1956.

Les adversaires de l'aérodrome affirment que la concession octroyée, concernant un aérodrome de la classe J 7, ne comporte pas le droit d'expropriation. Les promoteurs de l'aérodrome affirment au contraire qu'ils ont le droit d'exproprier...

★

En attendant que ce point de droit soit éclairci, demandons-nous si cet aérodrome serait vraiment d'« utilité publique », c'est-à-dire *utile au point que tous les intérêts en cause fussent s'effacer*.



Sous la futaie qui longe l'Areuse.

Le petit nombre d'avions de tourisme, ou appartenant à des entreprises commerciales, qui se posent sur une place analogue, celle de La Chaux-de-Fonds, métropole de l'horlogerie, pourrait à lui seul, par comparaison, en faire douter sérieusement!

Mais il y a plus. Si un aéroport peut effectivement être utile aux quelques riches touristes qui circulent en avion monomoteur, à quelques gros industriels, ainsi qu'à des élèves-pilotes, il n'est nullement démontré que ce luxe doive se payer de la condamnation d'excellentes terres à blé, de l'enlaidissement irrémédiable d'un site unique et précieux par des bâtiments de 100 m. sur 100 et leurs inévitables annexes, et d'un voisinage difficilement supportable pour une Communauté religieuse dont les retraites intéressent plus d'un millier de personnes par année. Nos pays protestants sont bien pauvres en lieux de retraite spirituelle. Ceux-ci n'en sont que plus importants. Aussi n'est-il pas étonnant que la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, toute entière, se soit émue du projet. Et puisqu'il faut aussi des arguments économiques, soulignons qu'à cet égard Grandchamp intéresse la région avoisinante dans une beaucoup plus grande mesure qu'un aéroport de tourisme. Le Conseil communal de Boudry l'a d'ailleurs bien compris, qui a manifesté son opposition en temps voulu, quoique en vain. Au point de vue matériel comme au point de vue spirituel, donc, le Conseil général





*Ancien séchoir à indiennes
(Grandchamp)*



*Vue des maisons de
Retraite de Grandchamp.*



Le «bief» de Grandchamp.

de Neuchâtel aura une très grande responsabilité à prendre lorsqu'il sera sollicité d'accorder des crédits pour le Syndicat d'initiative.

Dans le désir de trouver un arrangement à l'amiable, les promoteurs de l'aérodrome ont fourni des précisions, à première vue, très rassurantes, concernant les heures de vols, la dimension des appareils, la densité du trafic, etc. Toutefois, les hommes passent; les choses évoluent — et les hommes aussi, parfois! Les exploitants témoigneront-ils toujours d'un esprit aussi conciliant? Une fois dans la place, n'auront-ils pas mille tentations de modifier le «statu quo»? Est-ce que toute entreprise prospère n'a pas naturellement tendance à se développer, à s'étendre? Est-ce qu'on ne risque pas de voir les autorités invoquer l'«utilité publique», une fois ou l'autre, pour reviser la convention? Qui nous assure que l'armée — pour laquelle les dimensions actuellement prévues n'ont pas d'intérêt — ne demandera pas un jour de façon pressante l'agrandissement du terrain, ou le bétonnage de la piste? Tout est possible, une fois qu'on a mis le doigt dans l'engrenage, et trop d'expériences, en ce genre de choses, sont là pour nous instruire.

Si, au contraire, l'entreprise périclité et qu'on renonce un jour à l'exploitation de la place comme aérodrome, que deviendront les terrains qu'on demande aujourd'hui aux agriculteurs? Ils risquent fort de ne pas retourner à la culture, mais de servir à des installations industrielles.

Quoi qu'il arrive, on peut prévoir à plus ou moins longue échéance la disparition progressive des exploitations agricoles, des abattages d'arbres, l'enlaidissement du site par le mercantilisme qui ne manquera pas de proliférer aux alentours, et probablement l'exode de la Communauté de Grandchamp.

L'«utilité publique» a vraiment bon dos.

C.-P. Bodinier.